

CSSS – 011M  
C.P. – P.L. 157  
Loi constituant la  
Société québécoise  
du cannabis

A photograph of three young people (two girls and one boy) smiling and posing for a photo outdoors. The girl on the left is making a peace sign. They are wearing jackets, and the background shows trees and a clear sky.

# MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LA FONDATION ET LA MAISON JEAN LAPOINTE.

CONSULTATION PROJET DE LOI 157

LOI CONSTITUANT LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS, ÉDICTANT  
LA LOI ENCADRANT LE CANNABIS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS  
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

## LA PRÉVENTION, ÇA MARCHE!

Le 4 décembre 2017

---



# LE CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 157 afin de créer la Société québécoise du Cannabis et édictant la loi encadrant le cannabis. Ceci met fin à un processus de consultation auquel la Fondation a participé activement et qui illustre le désir du gouvernement d'établir une véritable collaboration entre les intervenants et les ministères concernés.

Notre présence devant la commission a pour objectif de donner l'appui de la Fondation aux intentions gouvernementales et d'effectuer quelques propositions afin de bonifier l'encadrement proposé.

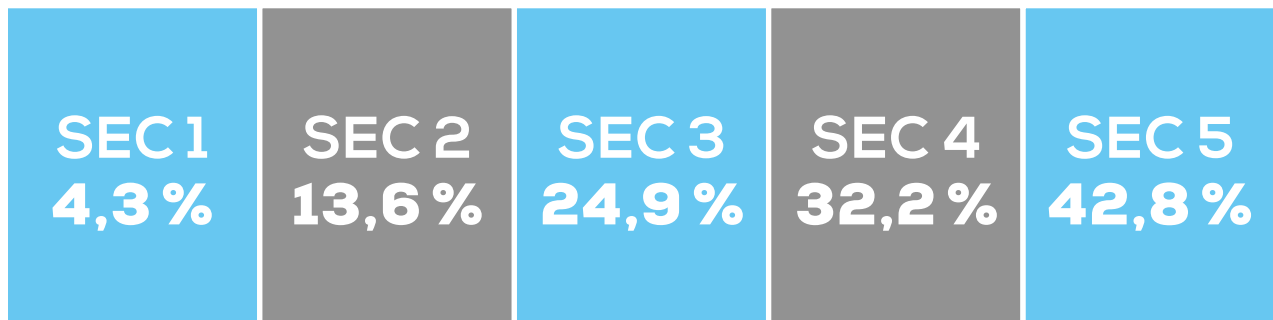
Comme vous le savez, malgré les efforts de tous les intervenants, il y a encore trop de jeunes qui souffrent de dépendances aux drogues ou à l'alcool. Aujourd'hui, il y a encore 10% de jeunes de 12 à 17 ans qui sont confrontés à des problèmes de dépendance, et ce, même si ce pourcentage diminue grâce aux interventions en prévention.

Dans ce contexte, la légalisation du cannabis entraînera certainement des défis supplémentaires auxquels il sera important de répondre. Depuis près de 10 ans, la Fondation et la Maison Jean Lapointe ont fait de la prévention des dépendances une priorité. Confrontés continuellement aux défis que la consommation de cannabis entraîne chez les jeunes, il est de notre devoir de participer activement aux travaux du gouvernement en ce qui concerne la mise en place de la légalisation prévue pour juillet 2018.



# LE PROBLÈME

Selon les enquêtes les plus récentes, près de 23% des jeunes du secondaire ont consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois (Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool et le jeu, 2013). Cette situation préoccupante s'accroît durant les années du secondaire pour atteindre son point culminant en secondaire 5 avec près de 43 % des jeunes qui ont consommé du cannabis. Il est donc primordial que l'encadrement mis en place prenne en considération ces données et priorise la prévention auprès de ces clientèles qui sont les plus vulnérables.



---

# LES CONSÉQUENCES

Pour les jeunes qui consomment, les conséquences sont dramatiques et peuvent être ressenties à court terme, mais avoir également des répercussions à long terme et affecter considérablement la vie d'un jeune et sa capacité à se réaliser à l'âge adulte.

## RISQUES À COURT TERME

**PROBLÈMES  
DE MÉMOIRE**



**ALTÉRATION DE  
LA COORDINATION  
DES MOUVEMENTS**

**PERTURBATION  
DU JUGEMENT**



**SYMPTÔMES  
PARANOÏDES OU  
PSYCHOTIQUES**

# LES CONSÉQUENCES

## RISQUES À LONG TERME

**DIFFICULTÉS  
SCOLAIRES**  
(ÉCHEC, ABANDON,  
DÉCROCHAGE)



**PROBLÈMES  
COGNITIFS**

**TROUBLES  
RESPIRATOIRES**



**DOMMAGES AU  
DÉVELOPPEMENT  
DU CERVEAU**

**DÉPENDANCE**



**PERTE DE  
MOTIVATION**  
(TRAVAIL, LOISIRS,  
FAMILLE ET AMIS,  
ÉTUDES)



# LES SOLUTIONS

Comme nous l'avons déjà indiqué à de nombreuses reprises, il est clair à nos yeux que la solution réside dans l'implantation d'un programme de prévention national et ce dès les premiers pas du jeune au secondaire.

C'est pour répondre à ce besoin que le Centre québécois de lutte aux dépendances, conjointement avec la Fondation et la Maison Jean Lapointe, a développé la stratégie intégrée de prévention des toxicomanies Apte.

---



# APTE :

## LE SEUL PROGRAMME DE PRÉVENTION COMPLET ET ÉVALUÉ AU CANADA

**APTE** est un vaste programme intégré de prévention qui s'adresse aux adolescents, aux parents et aux enseignants. Il a été développé par le Centre québécois de lutte aux dépendances (CQLD) et son équipe de chercheurs reconnus. Il a été soumis à une évaluation de type expérimental avec pré-test/post-test et groupe contrôle en plus d'être évalué et adapté annuellement.



Grâce à Santé Canada, qui a permis de développer ce programme, et à la générosité de nos donateurs, APTE est offert gratuitement dans toutes les écoles du Québec et est dispensé en français et en anglais.

### VOICI LES PROGRAMMES DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE APTE :

- **APTE** Mon indépendance, j'y tiens ! pour les jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire;
- **APTE** de groupe pour les jeunes de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire;
- **APTE** individuel pour les jeunes "feux jaunes" de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire;
- **APTE** parents en ligne pour les parents de jeunes au secondaire;
- **APTE** enseignants pour le personnel scolaire du secondaire.



---

## ACCOMPAGNER LES JEUNES TOUT AU LONG DU SECONDAIRE

La Stratégie Apte a pour objectif d'accompagner les jeunes tout au long du secondaire afin de retarder l'âge de la première consommation d'alcool ou d'autres drogues et diminuer les risques associés à cette consommation.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, grâce à la générosité de nos donateurs, nous avons été en mesure d'offrir l'atelier Mon Indépendance, j'y tiens! à 58 901 jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire.

Nous avons déployé les activités de prévention d'Apte de groupe auprès de 11 838 jeunes de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire. Ceux-ci ont reçu au minimum 3 ateliers de prévention des toxicomanies.

Une campagne promotionnelle a été lancée en novembre 2016 afin d'annoncer la mise en ligne de la formation Apte parents.

La légalisation éminente du cannabis demande d'augmenter l'intensité des actions de prévention et de les rendre disponible à tous les jeunes du secondaire. Pour y arriver, nous avons besoin du soutien du gouvernement.



# NOTRE POSITION ET NOS RECOMMANDATIONS

La Fondation et la Maison Jean Lapointe **se prononcent très majoritairement en faveur de l'encadrement proposé par le projet de loi.** Nous sommes heureux que les partenaires aient été entendus et que la prévention soit au cœur même des actions prévues par le gouvernement.

Nous nous réjouissons également de l'encadrement de la publicité qui copie celui du tabac où les succès ont été démontrés.

Finalement, nous applaudissons la volonté du gouvernement de former un comité de vigilance. **D'ailleurs, la Fondation et la Maison Jean Lapointe sont à l'entière disposition des autorités et demandent à être considérées afin de siéger au sein de ce comité.**

---



# NOS RECOMMANDATIONS EN PRÉVENTION

Le projet de légalisation du cannabis exige le renforcement de nos messages de prévention auprès des jeunes. Ces mêmes messages doivent être entendus plus d'une fois et par plusieurs intervenants dont les parents et les enseignants. Ceux-ci doivent tenir le même discours que les experts en prévention. Il ne faut pas attendre la légalisation de cette nouvelle substance pour agir. Nous devons prévenir dès maintenant les jeunes des risques associés à la consommation de cannabis. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre avant d'agir et d'ainsi sacrifier une génération qui n'aura pas bénéficié des actions en prévention.

La prévention a fait ses preuves et elle marche. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve la création du Fonds de prévention et de recherche et soulignons l'importance des montants qui y seront investis. La création de ce fonds est un message clair de la volonté de saisir l'opportunité que nous avons de faire de la prévention avant même que le produit soit disponible. D'ailleurs, nous pouvons assurer le gouvernement de notre appui afin d'implanter les actions de prévention qui seront nécessaires.

Il faut se rappeler que chaque dollar investi en prévention permet de sauver 10\$ en problèmes sociaux. La prévention passera aussi par la place donnée à la sensibilisation.

**D'ailleurs, nous recommandons que les producteurs faisant affaire au Québec aient des obligations légales d'investir en sensibilisation comme cela se voit au niveau de l'alcool ou du jeu.**

---



# NOS RECOMMANDATIONS EN TRAITEMENT

La Maison Jean Lapointe traite chaque année plus de 500 personnes dans son programme de thérapie interne (alcool, drogues et jeu pathologique) et plus de 400 personnes dans ses programmes externes. Ainsi, il s'agit de plus de 1000 personnes par année qui depuis 35 ans ont trouvé à La Maison Jean Lapointe l'aide et l'accompagnement dont elles avaient besoin. Vous comprenez donc à quel point le type de support et d'encadrement du traitement qui est prévu au projet de loi nous satisfait grandement. Cependant, nous aimerions proposer des compléments qui pourraient contribuer à obtenir une meilleure connaissance des cas de dépendance et de mieux cibler les actions de prévention, de sensibilisation et de détection.

Bien que la plupart n'éprouvent jamais de difficultés importantes avec le cannabis pour certaines personnes la dépendance s'installe de manière graduelle ou brutale et cause de nombreux problèmes. La dépendance au cannabis qu'elle soit légère, modérée ou sévère est bien présente dans notre société et il est difficile à ce stade-ci d'évaluer l'impact réel de la loi 157 sur les prévalences de consommation de la population québécoise. Une chose est sûre, 10 % des consommateurs de cannabis développent un trouble d'usage au cannabis et par définition, une dépendance est source de détresse et de dysfonctionnement dans plusieurs sphères de vie des personnes touchées (familiale, sociale, travail, santé, etc.). Le premier défi à l'heure actuelle est de déceler le plus tôt possible toute consommation problématique afin d'éviter que la dépendance ne progresse. Un autre défi est d'aider ces personnes en leur donnant les soins nécessaires.

Par conséquent, afin de diminuer les risques de dépendance et d'encadrer comme il faut les cas qui se développeront, nous proposons les mesures suivantes :

- Que le gouvernement établisse des normes sécuritaires en lien avec la composition et les caractéristiques du cannabis, notamment sur la concentration de Delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) et des autres cannabinoïdes (article 38)

- Que le gouvernement donne le mandat au comité de vigilance de répertorier les données des différents centres de traitement de sorte à documenter rapidement les effets que la légalisation pourrait engendrer sur le nombre de cas de dépendance.

- Que le gouvernement favorise le repérage précoce d'un trouble d'usage de cannabis par les services de première ligne, afin d'éviter que les problèmes ne s'aggravent et d'orienter les demandes d'aide, au besoin, dans les ressources appropriées.

---

# NOS AUTRES RECOMMANDATIONS

La Fondation Jean Lapointe et la Maison Jean Lapointe désirent également faire d'autres propositions particulièrement en ce qui a trait à la protection des mineurs.

Nous recommandons donc d'intervenir sur la question de l'accessibilité. Il est donc clair que l'existence de points de vente à proximité des établissements d'enseignement ne ferait qu'accentuer l'impression d'accessibilité à ces jeunes.

Par conséquent, **nous demandons à ce que le gouvernement établisse une zone tampon autour de tout établissement d'enseignement où sont susceptibles d'étudier des mineurs dans laquelle toute vente légale serait interdite.** D'ailleurs, à l'article 7 du chapitre 2, le gouvernement prévoit la possibilité. Nous considérons que cela devrait être une obligation.

De plus, afin d'éviter que le crime organisé prenne le contrôle de la vente aux mineurs, nous considérons que **la surveillance policière doit être accrue dans ces mêmes zones.** Il en va de l'avenir de nos jeunes et de la capacité des autorités à empêcher l'accès du monde interlope aux jeunes les plus vulnérables.

Finalement, La Fondation et la Maison Jean Lapointe **désirent appuyer le gouvernement du Québec dans son intention d'obtenir la totalité des revenus issus de la taxe d'accise aux producteurs de cannabis.** D'ailleurs, la Fondation propose son support public au gouvernement sur le sujet et effectuera des représentations en ce sens si cela peut s'avérer nécessaire ou utile.